



BNP PARIBAS

27 MAI 2026



Pascale HUZE
06 58 51 81 90



Stéphane DENIAU
06 99 74 44 11



Hélène CASTANER
06 64 19 33 17



Charlotte SERRES
06 61 14 32 11



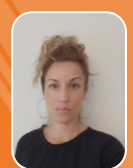
Alexis AUDIFFRED
06 58 51 81 90



Alain TAIX
06 64 01 90 84



Mylène MAGAUD
06 68 59 18 55



Alice KNOBLOCH



Eric EMBERT

Vos représentants **CFDT Sud-Est**



**TEAM
Com**

FAIRE ENTENDRE LA VOIX CFDT



DECLARATION CFDT REGION SUD EST

AVIS CFDT

« Le RDS est un rendez-vous annuel important pour les élus CFDT, car nous constatons statistiquement ce que les salariés vivent, voire subissent dans leur quotidien ».

Ce RDS 2025 s'inscrit dans un contexte de méthodologie modifiée qui rend l'ergonomie des statistiques certes plus « lisible » sur la forme, mais est-ce la même chose sur le fonds ?

Pour la CFDT la réponse est non ! En effet, les élus du CSEC ont été avertis seulement 15 jours avant leur séance que **les salariés à temps partiel étaient exclus des calculs présentés.**

Cette décision nous interroge :

« Pourquoi avertir les élus juste avant leur séance alors que cette décision a dû être actée bien plus tôt et que de nombreuses occasions d'échanger sur ce sujet se sont présentées ?

Un salarié à temps partiel est présent de façon permanente dans l'entreprise et a donc toute sa place dans les tableaux du RDS, notamment ceux concernant les rémunérations ».

A l'aune de **négociations** concernant la **transparence salariale** devant permettre à **un salarié de se comparer à ses pairs**, le choix qu'effectue *BNP Paribas* en ne prenant pas en compte nos collègues à temps partiel (représentant tout de même 8,3 % des effectifs dont 92 % de femmes), nous semble être une très mauvaise piste à emprunter. **L'invisibilisation d'environ 3500 salariés ne nous convient pas**, car elle questionne sur votre volonté d'être transparent sur certaines réalités sociales concernant en particulier les femmes.

Il conviendrait davantage de ramener mathématiquement les salaires des temps partiels à 1 équivalent temps plein ou à leur consacrer des tableaux spécifiques sur tous les sujets consacrés à nos collègues à temps plein, pour réellement pouvoir comparer chacun/chacune en toute transparence. Néanmoins pour ce qui concerne les rémunérations variables, cela met en relief **le traitement différencié en défaveur des femmes.**

Cfdt: **RESTONS
EN CONTACT !**





Cfdt:

BNP PARIBAS

Le RDS s'inscrit dans une obligation légale qui exige une prise en compte de tous les salariés y compris à temps partiel. Il est dommageable à la qualité du dialogue social que l'avis des OS n'ait pas été sollicité avant les changements méthodologiques.

« *La structure elle-même du RDS devrait être le fruit d'échange entre la direction et les organisations syndicales avec comme cadre le respect des obligations légales* ».

Le RDS illustre les étapes professionnelles de chaque salarié chez BNP Paribas SA, de l'embauche au déroulement de carrière et à la retraite.



La ligne RH doit **faciliter ce parcours**. Outre les gestionnaires individuels, ALIS, l'assistance RH en ligne des salariés, joue un rôle fondamental en tant que source d'information, fourniture de documents d'attestation, explications et réponses aux requêtes des salariés.

Nous ne pouvons passer sous silence la très forte dégradation de la qualité de service d'ALIS : allongement des temps de réponse, quand il y a réponse, réponse approximative, erreur dans les documents, erreur dans les informations transmises à la caisse d'assurance maladie, erreurs de calcul dans les primes, dans les bulletins de salaire, sans compter les payes négatives.

Les assistantes sociales sont elle-même fortement impactée par cette situation dans leur mission de soutien aux salariés. Cet état de fait dure depuis de long mois, affecte de trop nombreux collègues dans leur parcours professionnel mais aussi dans leur vie personnelle et les salariés d'ALIS sont eux même sous pression voire en souffrance.

« **Nous vous mettons à nouveau en garde sur votre responsabilité, autant individuelle que collective dans le mal-être que nous observons sur le terrain et dont l'aggravation de l'absentéisme est un symptôme** ».

Les causes en sont bien connues :



Premièrement la **surcharge de travail** du fait des **problèmes d'effectif** ainsi que de la **pression commerciale** et de la **mise en concurrence des salariés**.

Deuxièmement, la **perte de sens au travail** du fait de son industrialisation et des **difficultés à se projeter** dans le cadre d'une **mobilité**.

Nous tenions donc à faire un focus sur cette **absence de prise en compte des temps partiels dans le RDS** sans information des OS dans un délais suffisant. Cette attitude illustre bien le manque de considération de la direction envers les élus sur des sujets qui demeurent cruciaux dans l'analyse de l'évolution de notre entreprise.

Cfdt: **Adhésion en ligne**



CFDT.FR

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION